

Sylviane
Agacinski
Corps
en miettes

**MÈRES PORTEUSES ?
À AUCUN PRIX !**

Flammarion

Sylviane
Agacinski
Corps
en miettes

« Le *baby business* cherche partout
des ventres à louer.

La propagande en faveur de la “GPA”
ne saurait masquer la violence
d’une telle pratique. Au nom de la dignité
de la personne humaine,
ce livre appelle à résister. »

Café Voltaire

Flammarion

Extrait de la publication

Corps en miettes

DU MÊME AUTEUR

Aparté, conceptions et morts de Søren Kierkegaard, Aubier-Flammarion, 1977.

Volume. Philosophies et politiques de l'architecture, Galilée, 1992.

Critique de l'égoïsme. L'évènement de l'autre, Galilée, 1996.

Politique des sexes, Seuil, 1998 ; édition revue et augmentée, précédée de *Mise au point sur la mixité*, Points, 2009.

Le Passeur de temps : modernité et nostalgie, Seuil, 2000.

Journal interrompu : 24 janvier-25 mai 2002, Seuil, 2002.

Métaphysique des sexes. Masculin / Féminin aux sources du christianisme, Seuil, 2005 ; Points, 2007.

Engagements, Seuil, 2007.

Drame des sexes. Ibsen, Strindberg, Bergman, Seuil, 2008.

Femmes entre sexe et genre, Seuil, 2012.

Ce livre, initialement paru en 2009, a été intégralement revu et largement augmenté par l'auteur.

Sylviane AGACINSKI

Corps en miettes

Café Voltaire
Flammarion

Déjà parus dans la collection Café Voltaire

Jacques Julliard, *Le Malheur français* (2005).
Régis Debray, *Sur le pont d'Avignon* (2005).
Andreï Makine, *Cette France qu'on oublie d'aimer* (2006).
Michel Crépu, *Solitude de la grenouille* (2006).
Élie Barnavi, *Les religions meurtrières* (2006).
Tzvetan Todorov, *La littérature en péril* (2007).
Michel Schneider, *La confusion des sexes* (2007).
Pascal Mérigeau, *Cinéma : Autopsie d'un meurtre* (2007).
Régis Debray, *L'obscénité démocratique* (2007).
Lionel Jospin, *L'impasse* (2007).
Jean Clair, *Malaise dans les musées* (2007).
Jacques Julliard, *La Reine du monde* (2008).
Mara Goyet, *Tombeau pour le collègue* (2008).
Étienne Klein, *Galilée et les Indiens* (2008).
Sylviane Agacinski, *Corps en miettes* (2009).
François Taillandier, *La langue française au défi* (2009).
Janine Mossuz-Lavau, *Guerre des sexes : stop !* (2009).
Alain Badiou (avec Nicolas Truong), *Éloge de l'amour* (2009).
Marin de Viry, *Tous touristes* (2010).
Régis Debray, *À un ami israélien*, avec une réponse d'Élie Barnavi (2010).
Alexandre Lacroix, *Le Téléviathan* (2010).
Mara Goyet, *Formules enrichies* (2010).
Jean Clair, *L'Hiver de la culture* (2011).
Charles Bricman, *Comment peut-on être belge ?* (2011).
Corrado Augias, *L'Italie expliquée aux Français* (2011).
Jean-Noël Jeanneney, *L'État blessé* (2012).
Mara Goyet, *Collège brutal* (2012).
Shlomo Sand, *Comment j'ai cessé d'être juif* (2013).
Régis Debray, *Le bel âge* (2013).
Alain Badiou (avec Nicolas Truong), *Éloge du théâtre* (2013).
Édouard Launet, *Écrivains, éditeurs et autres animaux* (2013).
Sylvie Goulard, *Europe : amour ou chambre à part ?* (2013).
Michel Schneider, *Miroirs des princes* (2013).

UN MALENTENDU POLITIQUE

Préface à la seconde édition

Pourquoi la « question des mères porteuses » ressurgit-elle inlassablement, tel un serpent de mer ? Comment des élus de la République peuvent-ils se laisser égarer au point de réclamer la légalisation d'une pratique qui fait de la maternité un service ? On sait que cette pratique est illégale en France depuis 1991, parce qu'elle a été jugée incompatible avec le droit des personnes : en effet, porter un enfant n'est pas un état *détachable* de la femme elle-même. Une grossesse ne peut être aliénée, c'est-à-dire « donnée » ou « vendue », sans aliéner la personne elle-même¹. L'enfant, qui est une personne, ne peut pas non plus faire l'objet d'un échange. Après plus de vingt ans de réflexion et de législation dans notre pays, la cause semblait entendue. Toutes les lois dites bioéthiques, de 1994, de 2004, et de 2011, s'inspirent du même principe et excluent du droit toute convention de maternité pour le compte d'autrui.

1. Voir l'arrêt de la Cour de cassation : « La convention par laquelle une femme s'engage, *fût-ce à titre gratuit*, à concevoir et à porter un enfant pour l'abandonner à sa naissance contrevient tant au principe d'ordre public de l'*indisponibilité du corps humain* qu'à celui de l'indisponibilité de l'état des personnes. » (Assemblée plénière, audience publique du vendredi 31 mai 1991, n° de pourvoi : 90-20105.)

Pourtant, des offensives sont lancées régulièrement pour que notre pays autorise cette pratique sociale au motif qu'elle existe ailleurs. Cette perpétuelle remise en question me conduit à redonner aujourd'hui au lecteur les raisons qui rendent intolérable en droit la maternité de substitution, toujours rémunérée, mais rebaptisée *gestation pour autrui* (GPA) pour donner à cette dépossession un aspect altruiste.

Je tiens aussi, après les débats sur le « mariage pour tous », à dissiper le grave malentendu politique qui fait passer la légalisation de la GPA pour une revendication « de gauche ».

Sur le fond, cette revendication n'a rien à faire avec une pensée de gauche : elle repose sur une idéologie « moderniste », soi-disant « progressiste », qui n'a d'autre horizon que l'extension de la société de consommation et du *baby business*.

Dans les faits, pourtant, une partie de la gauche s'est bel et bien fourvoyée en cette affaire. En février 2010, *Libération* annonçait avec satisfaction : « La gestation pour autrui, une idée qui avance à gauche ». C'était vrai. Depuis bientôt trente ans, on assiste en effet à l'inquiétante dérive d'une *fraction* de la gauche française vers une idéologie bien plus individualiste et « hyper libérale » que sociale. Elle est entretenue par une partie de la presse dite « de gauche » qui assimile le respect du corps à un « moralisme » et le rôle protecteur des lois à un « paternalisme ». Cette presse ferraille parfois, en pure perte, contre l'« économie de marché », mais elle accepte sans broncher la « société de marché » lorsqu'il s'agit de faire entrer les femmes sur le marché de la procréation. Une politique de gauche qui vise à *étendre* le domaine des marchés au lieu de lui fixer des limites : il y a là plus qu'un paradoxe ! J'y

vois pour ma part le symptôme d'une confusion idéologique. L'économie de marché s'est imposée, par opposition à l'économie planifiée, étatique et totalitaire. Mais les rapports sociaux ne doivent pas pour autant, et en totalité, être réduits à la loi de l'offre et de la demande, c'est-à-dire être intégralement régis par le pouvoir de l'argent. Or la maternité de substitution n'est pas un simple moyen « technologique » : c'est d'abord une pratique sociale qui fait entrer l'enfantement et l'enfant dans un système d'échange. Là où elle est tolérée, les ventres sont à louer et l'on ne voit aucune femme riche devenir mère porteuse. C'est pourquoi, au lieu d'applaudir à toute pratique nouvelle et de déplorer le « retard » de la France, il s'agit de s'inquiéter des femmes et des enfants qui feraient les frais de cette innovation rétrograde.

Mais parcourons dans ses grandes lignes l'histoire du débat politique autour de cette pratique dans notre pays.

Que nous apprend-elle ?

Qu'une certaine gauche a fait fausse route *dès le début*. Sans considérer la différence des conditions sociales et la dissymétrie des sexes dans la procréation, elle a privilégié unilatéralement la liberté de procréer, comme si la société devait fournir à chacun tous les moyens possibles de « faire » des enfants, y compris si ces moyens sont d'autres personnes. Aveuglée par les innovations biotechnologiques, elle s'est laissé griser par les promesses d'un *biopouvoir* désormais à portée des individus. Un droit à l'enfant s'est installé dans les esprits.

Robert Badinter est le premier à s'être engagé dans cette voie, dès 1985. Il est alors garde des Sceaux et s'exprime devant le Conseil de l'Europe sur les droits de l'homme face aux progrès de la médecine. Dans

un saisissant raccourci, il déclare que le « droit à la vie » implique celui de « donner la vie » et doit aussi comporter « la liberté de *choisir les moyens* par lesquels [chacun] pourra donner la vie ». À l'époque, en l'absence de toute législation, certains médecins servent d'intermédiaires entre des couples et des mères porteuses. D'entrée de jeu, Robert Badinter désigne la femme qui a *voulu* un enfant comme la *vraie mère* : « Voici que l'enfant n'est plus nécessairement conçu dans le ventre de sa mère... » S'appuyant sur un simple fait (l'usage de mères porteuses), il s'autorise à l'entériner et opère sans bruit une destruction de la tradition juridique qui, depuis toujours, fonde la maternité sur l'accouchement. En déniaut le titre de mère à la femme qui a porté l'enfant, il fait d'elle, a priori, un simple *moyen* de donner la vie.

La question que Robert Badinter *ne pose pas* est de savoir si la vie d'une femme pendant neuf mois peut légitimement devenir un *moyen*. Tel est l'enjeu véritable du problème auquel je m'efforce de répondre dans ce livre.

Ce problème est à la fois juridique et social : juridique, car le respect de la personne est un principe qui irrigue l'ensemble du droit ; social, car quelles femmes, dans une société, sont susceptibles de « mettre leur utérus à la disposition d'autrui » ? Les plus pauvres, bien sûr. Elles seules peuvent être incitées à aliéner leur existence contre une rémunération ou une « indemnité ». C'est pourquoi une politique « de gauche » ne peut sacrifier la protection des plus vulnérables à un « progrès » dont les plus favorisés seront les seuls bénéficiaires.

En 2008, une offensive sera lancée par un groupe de travail composé de seize sénateurs. Leur rapport, voté par une majorité, recommande d'autoriser la

« gestation pour autrui » en « l'encadrant », pour remédier à l'infertilité des couples dont le caractère pathologique est médicalement constaté. Mais cet avis n'est pas unanimement partagé, et aucun parti ne le reprendra à son compte. Au sein du groupe, on trouve, à droite comme à gauche, des partisans et des adversaires de la GPA. Alain Milon (UMP) et Michèle André (PS) défendent la légalisation de la GPA, tandis que Marie-Thérèse Hermange (UMP) et Nicole Borvo Cohen-Seat (PC) refusent le principe d'un « droit à l'enfant » et la transformation de la « gestatrice » en ouvrière salariée. La ligne de front, c'est l'instrumentalisation des femmes.

La question divise aussi le *think tank* Terra Nova, proche des socialistes, et le PS lui-même, sensible aux initiatives de certains militants de l'homoparentalité, comme les associations LGBT (Lesbiennes, Gays, Bi et Trans) ou Act Up (qui milite à la fois pour la légalisation de la « gestation pour autrui » et pour celle de la prostitution). Dans les rangs de la gauche, les cartes sont brouillées.

Gilles Bon-Maury (alors président du groupe « Homosexualité et socialisme ») publie en 2010 un livre intitulé *Familles en miettes*, comme pour répondre à *Corps en miettes*. Il y défend le principe de la gestation pour autrui pour les couples gays. Interrogé par le magazine *Têtu*, il déclare : « Là où la GPA est correctement encadrée, les gestatrices ne sont pas instrumentalisées. [...] Nous travaillons pour convaincre le PS sur ce sujet. » Avec plusieurs élus socialistes, il signe en décembre une pétition pour « encadrer » la gestation pour autrui, de façon à donner à tout couple les moyens de procréer, précisant que « c'est à la société de prendre en charge le coût de la grossesse ». Ils ne seront pas suivis. Mais

il est devenu clair que la « question des mères porteuses » est celle de la « procréation » entre hommes.

Le lendemain, le débat interne est heureusement tranché par un vote du Bureau national du PS : « face aux risques que représentent l'instrumentalisation du corps de la "gestatrice" et sa possible marchandisation, l'interdiction de la gestation pour autrui (GPA) doit être maintenue » (décision du 14 décembre 2010, soutenue notamment par Martine Aubry et Bertrand Delanoë). Pour les mêmes raisons, un mois plus tard, un grand nombre de responsables socialistes, élus, anciens élus ou anciens ministres, mais aussi communistes et écologistes, signent l'appel « Contre le marché des ventres » lancé par le collectif *No Body for Sale*. Parmi eux, beaucoup de députés et de sénateurs, et deux anciennes ministres aux droits des femmes, Yvette Roudy et Nicole Péry, mais aussi : Élisabeth Guigou, Marylise Lebranchu, Véronique Neiertz, Catherine Tasca, Jean-Marc Ayrault, Yves Cochet (EELV), Benoît Hamon, Robert Hue, Lionel Jospin, Michel Rocard et Daniel Vaillant, ainsi que François Hollande, qui réaffirmera sa position en mars 2013, en tant que président de la République.

Cette position vigilante rejoint les conclusions de toutes les associations féministes, depuis « Choisir », « La cause des femmes », « Osez le féminisme », « Ni putes ni soumises », jusqu'à « La marche mondiale des femmes contre la pauvreté » (MMF), qui précise : « De la prostitution à la gestation pour autrui (GPA) nous sommes résolument contre la marchandisation du corps des femmes ». Ce rejet de toute aliénation de la grossesse s'accorde avec tous les travaux sur la question menés par les instances compétentes, notamment par le Conseil d'État en 2009, par les États généraux de la bioéthique en 2009, et par les différents

TABLE DES MATIÈRES

UN MALENTENDU POLITIQUE	7
AVANT-PROPOS	17
I. LE CORPS SAISI PAR L'ÉCONOMIE	25
LA SERVITUDE AUTREFOIS.....	27
<i>Des nourrices aux gestatrices : une servitude inédite</i>	32
L'ENFANT FABRIQUÉ.....	35
<i>L'imaginaire biotechnologique</i>	35
<i>La fécondation in vitro</i>	40
<i>La coupure technologique</i>	43
LE MARCHÉ DU CORPS	47
<i>Le corps humain comme ressource</i>	48
<i>Le trafic des morts</i>	49
<i>Dons ou échanges marchands ?</i>	51
<i>La production biologique</i>	52
<i>Les donneuses de l'Est : des « poules aux œufs d'or »</i>	55
<i>L'ART américain</i>	58
<i>La demande d'ovocytes</i>	61
II. LE RESPECT DU CORPS	65
LA DIGNITÉ	67
<i>Un principe récent</i>	67
<i>La notion kantienne</i>	70
<i>Le droit français</i>	75
PORTER UN ENFANT	79
<i>Biologie et biographie</i>	81
<i>Responsabilité et abandon</i>	84
LA « GESTATION POUR AUTRUI »	89
<i>GPA : une formule mystificatrice</i>	89
<i>Une aliénation biologique</i>	92
<i>La dignité avant la liberté</i>	97
<i>Lever l'interdit ?</i>	99
UNE FICTION THÉRAPEUTIQUE.....	105
<i>Médecine et procréation</i>	105
<i>Le mythe du traitement</i>	107
<i>Les gamètes : un don occulte</i>	109
<i>Gratuité et don d'organes</i>	114
<i>Le mythe de l'indemnité</i>	117
LA VIE CAPTIVE.....	121

Mise en page par Méta systems
59100 Roubaix

N° d'édition : L.01ELJN000587.N001
Dépôt légal : octobre 2013